

b – Les panneaux directionnels, d'identification des chutes d'eau.... :

Les panneaux directionnels, d'identification des chutes d'eau, des passerelles, ..., sont gravés en lettres jaunes (les supports sont en mélèze), et s'intègrent plutôt bien à l'environnement qui est le leur. Ils peuvent être conservés dans leur forme actuelle, et généralisés à l'ensemble du parcours, qui comporte encore quelques dispositifs en tôle ; ces derniers signalent les sentiers de Grande Randonnée (G.R.), et mériteraient d'être remplacés.



Panneau directionnel à remplacer

typologie de panneau directionnel à conserver.

Les balises, destinées à jalonner la promenade des Cascades du Hérisson, pourraient être intégrées aux panneaux directionnels, qui gagneraient en outre à porter la mention d'une durée plutôt que d'une distance. Pour le visiteur, « le Saut de la Forge à 20 minutes » par exemple, est effectivement plus évocateur que « Saut de la Forge 700 mètres ». Cette dernière information est en effet plus difficilement perceptible, car elle ne rend pas compte notamment de la difficulté du trajet à parcourir.



proposition de balise pour le sentier des cascades.

Les dispositifs permettant au promeneur d'identifier la cascade auprès de laquelle il se trouve, la passerelle qu'il est amené à franchir, ..., doivent être conservés, car ils permettent au public de mieux se situer, voir de faire référence à un dépliant.

Toutefois, à un endroit donné, si l'installation d'un ou de plusieurs panneau(x) semble effectivement avérée, il peut être retenu de n'indiquer que la prochaine chute d'eau, et non les suivantes. Ainsi, au-dessus du Grand-Saut par exemple, ne serait gardée que l'indication « Gour-Bleu 140 mètres », et seraient supprimées les mentions « Château-Garnier 450 mètres », et « Saut de la Forge 700 mètres ». S'il était adopté, ce principe permettrait

de procéder au démontage d'un certains nombre de dispositifs qui ne paraissent pas indispensables (les informations qu'ils délivrent pourraient être aisément retrouvées, par exemple sur les dépliants mis à la disposition du public).

Enfin, quelques panonceaux installés à des endroits où le visiteur n'a pas d'autre choix que de poursuivre son chemin, ne semblent pas utiles, et pourraient être enlevés.

c – La mise en garde du public contre les risques encourus :

Quelques panneaux en tôle ont été installés aux endroits potentiellement les plus dangereux du parcours, afin d'informer les visiteurs des risques encourus (« sentier glissant - passage accidenté », « Ne pas faire rouler de pierres – Danger », ...).



Si leur intégration paysagère est parfaite, ces dispositifs présentent toutefois l'avantage de susciter l'attention des promeneurs, et doivent être conservés, dans la mesure où ils peuvent contribuer à améliorer la sécurité du public. Il conviendrait peut-être cependant d'harmoniser leur présentation, en adoptant un « modèle » unique de panneau.

d – La publicité :

De trop nombreux panneaux publicitaires portent atteinte à la qualité de la promenade. Or, la publicité est interdite dans un site classé, et la réglementation devra être un jour appliquée. En contrepartie du démontage de l'ensemble de ces dispositifs en infraction, les professionnels concernés, notamment ceux du tourisme et de l'artisanat, bénéficieraient de l'installation, sur les grandes aires de stationnement, de « Relais Information(s) Service(s) » détaillant l'ensemble des activités économiques des deux sites protégés (confer la partie de cette étude consacrée à l'exploitation touristique des lieux).

A partir du recensement des panneaux installés sur le site (la liste n'est vraisemblablement pas exhaustive, certains ont dû être oubliés), le tableau, proposé aux pages suivantes, permet de traduire les conséquences de l'application des quelques principes simples suggérés, pour chacune des quatre catégories de dispositifs répertoriés.

LOCALISATION	SITUATION ACTUELLE (dispositifs recensés)	PROPOSITIONS
Ancien parking de l'Eventail	<ul style="list-style-type: none"> 1 « Relais Information(s) Service » 1 panneau d'information générale « cascades » 1 publicité « Ferme de l'Aurochs » 	<ul style="list-style-type: none"> A remplacer par un « Relais culturel » A supprimer A supprimer
Pied de l'Eventail	<ul style="list-style-type: none"> 1 « Eventail sentier direct » 1 « sentier glissant » 1 « belvédère de l'Eventail 300 m » 1 « Belvédères Grand-Saut Grotte Lacuzon » 	<ul style="list-style-type: none"> A supprimer A supprimer (le panneau a été barré d'une croix) A remplacer par « Belvédère de l'Eventail – min » A remplacer par « Belvédère de l'Eventail – min »
Sommet de l'Eventail	<ul style="list-style-type: none"> 1 « Grotte Lacuzon 450 m » 1 « Grand Saut 550 m » 1 « Passerelle sarrazine » 1 « Belvédère de l'Eventail » 1 « Belvédère des Tuifs 160 m » 1 « Bonlieu 3 km » 1 « Grotte Lacuzon – Grand Saut » 1 « Grand-Saut – Sentier direct » 1 « Belvédère du Grand Saut 600 m » 1 « Grotte Lacuzon 150 m » -1 « Passerelle Lacuzon » 	<ul style="list-style-type: none"> Informations à regrouper sur un seul panneau (indiquer temps de trajet plutôt que distance) A conserver A remplacer par « Belvédère de l'Eventail – min » Informations à regrouper sur un seul panneau (indiquer temps de trajet plutôt que distance) A supprimer A conserver A supprimer A remplacer par « Grotte Lacuzon - min » A conserver
Pied de l'Eventail	<ul style="list-style-type: none"> 1 « L'Eventail direct 500 m » 1 « Grotte Lacuzon 300 m – Passage sous la cascade » 1 « Grotte Lacuzon » 1 « L'Eventail direct 300 m » 1 « Grotte Lacuzon 450 m » 1 « Passage sous la cascade » 2 « Ne pas faire rouler de pierres – Danger » 	<ul style="list-style-type: none"> Panneaux à regrouper sur un même dispositif A remplacer par « L'Eventail direct - min » A remplacer par « Grotte Lacuzon - min » A supprimer A conserver
Sommet de l'Eventail	<ul style="list-style-type: none"> 1 « Saut de la Forge 700 m » 1 « Château Garnier 450 m » 1 « Gour Bleu 140 m » 1 « Le Grand Saut » 1 « Snack bar » 	<ul style="list-style-type: none"> A remplacer par « Gour-Bleu – min » A conserver A supprimer A supprimer
Gour-Bleu	<ul style="list-style-type: none"> 1 « Gour Bleu » 	<ul style="list-style-type: none"> A conserver

<p>Saut du Château-Garnier</p>	<p>1 « Saut Château Garnier » 1 « Sentier glissant – Passages accidentés – Soyez prudents » 1 « Grand Saut 0,7 km » 1 panneau d'information générale « cascades » 2 « Poubelle » 1 panneau d'information générale « commerces de Bonlieu » 1 « Saut de la Forge » 1 « Saut Girard – min »</p>	<p>A conserver A conserver A remplacer par « Château Garnier – min » A remplacer par un « Relais culturel » sur le parking de la route forestière Conserver 1 seul ces deux panneaux A remplacer par « Bonlieu – min » A conserver A remplacer par « Moulin Jeunet – min » A supprimer A remplacer par 1 « La Fromagerie – min »</p>
<p>Moulin-Jeunet</p>	<p>2 panneaux d'information générale « commerces de La Fromagerie » 2 « La Fromagerie »</p>	<p>A remplacer par 1 « La Fromagerie – min »</p>
<p>Saut Girard</p>	<p>1 « Bonlieu ½ h GR 559 » (tôle) 1 « Tour des 4 Lacs GR 559 » (tôle) 1 « Cascades » (tôle) 2 panneaux publicitaires « buvette » 1 panneau d'information générale « cascades » 1 « Cascades » 1 « Saut Girard » 1 ensemble de 10 panneaux : 1 « Parking Ilay » 1 « Parking Fromagerie » 2 panneaux publicitaires « Eolienne » 2 panneaux publicitaires « Boissellerie » 1 panneau publicitaire « Auberge Hérisson » 1 panneau publicitaire « Voie du Sel » 1 panneau publicitaire « Sentier botanique » 1 panneau « SOS » (pour mémoire)</p>	<p>A remplacer par « Bonlieu – min » (bois) A supprimer A supprimer A supprimer A remplacer par « relais culturel » sur le parking du Saut-Girard A remplacer par « Moulin Jeunet – min » A conserver A remplacer par « Ilay – min » A remplacer par « La Fromagerie – min » A supprimer A supprimer A supprimer A supprimer A supprimer</p>

L'exercice est certes un peu théorique (il devra être précisé au cas par cas sur les lieux), mais il permet toutefois d'imaginer de manière assez précise l'amélioration de la signalisation qui résulterait de la mise en œuvre de la démarche proposée.

Le tableau permet de constater que la simple application des quelques principes préconisés, en matière de signalisation, dans le cadre de cette étude (certains découlent uniquement de la réglementation en vigueur, comme l'interdiction de toute publicité dans les sites classés), se traduirait par le démontage de 31 panneaux (à valider toutefois sur place au cas par cas), qui passeraient de 61 à 30.

Pour être exhaustif, il convient d'ajouter enfin que quelques dispositifs supplémentaires devraient être cependant installés, par exemple pour mieux signaler le retour de la promenade par Menétrux-en-Joux, à partir du saut du Château-Garnier.

E – Une signalisation adaptée et intégrée :

L'information sur le site : déclinaison d'un concept.

e1 - Relais d'information service et culturels.

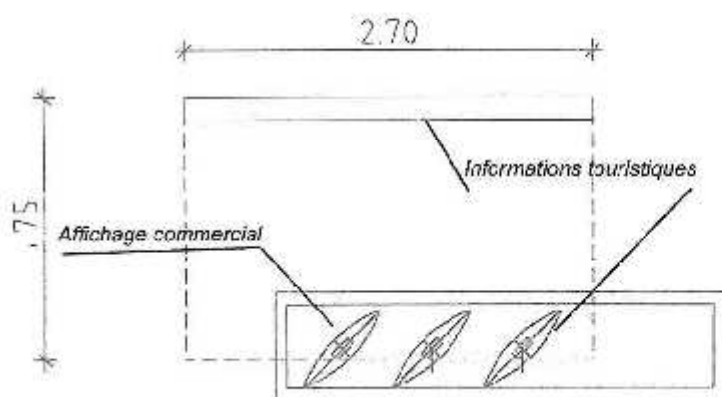
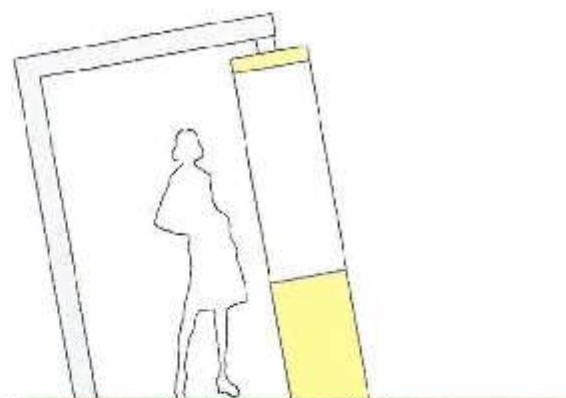
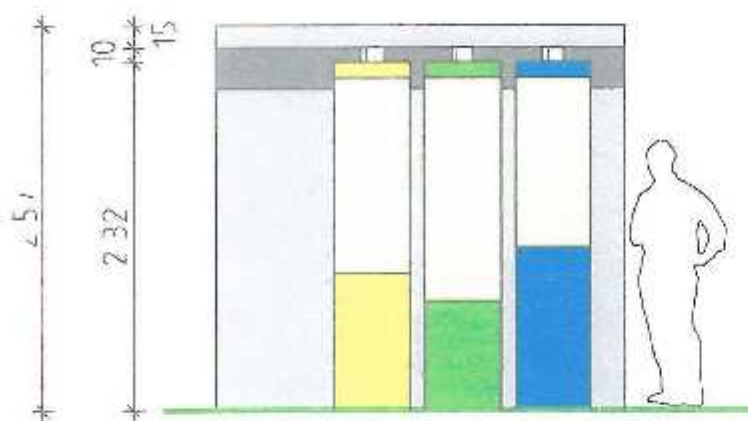
45

46

e2 - Panonceau d'interprétation du paysage.

47





Eléments de bois lamellé-collé de section en aile d'avion. Pose sur socle

Panneaux d'information à deux faces, constitués d'éléments en bois lamellé-collé.

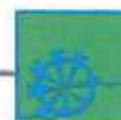
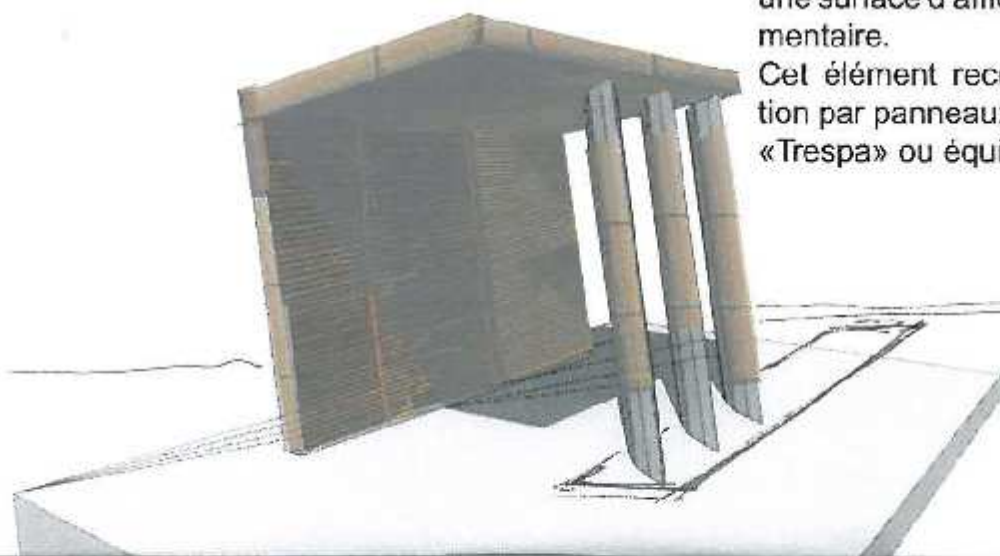
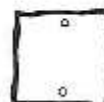
Les panneaux d'une largeur de 70cm ont une section en aile d'avion qui permet d'affiner leur silhouette.

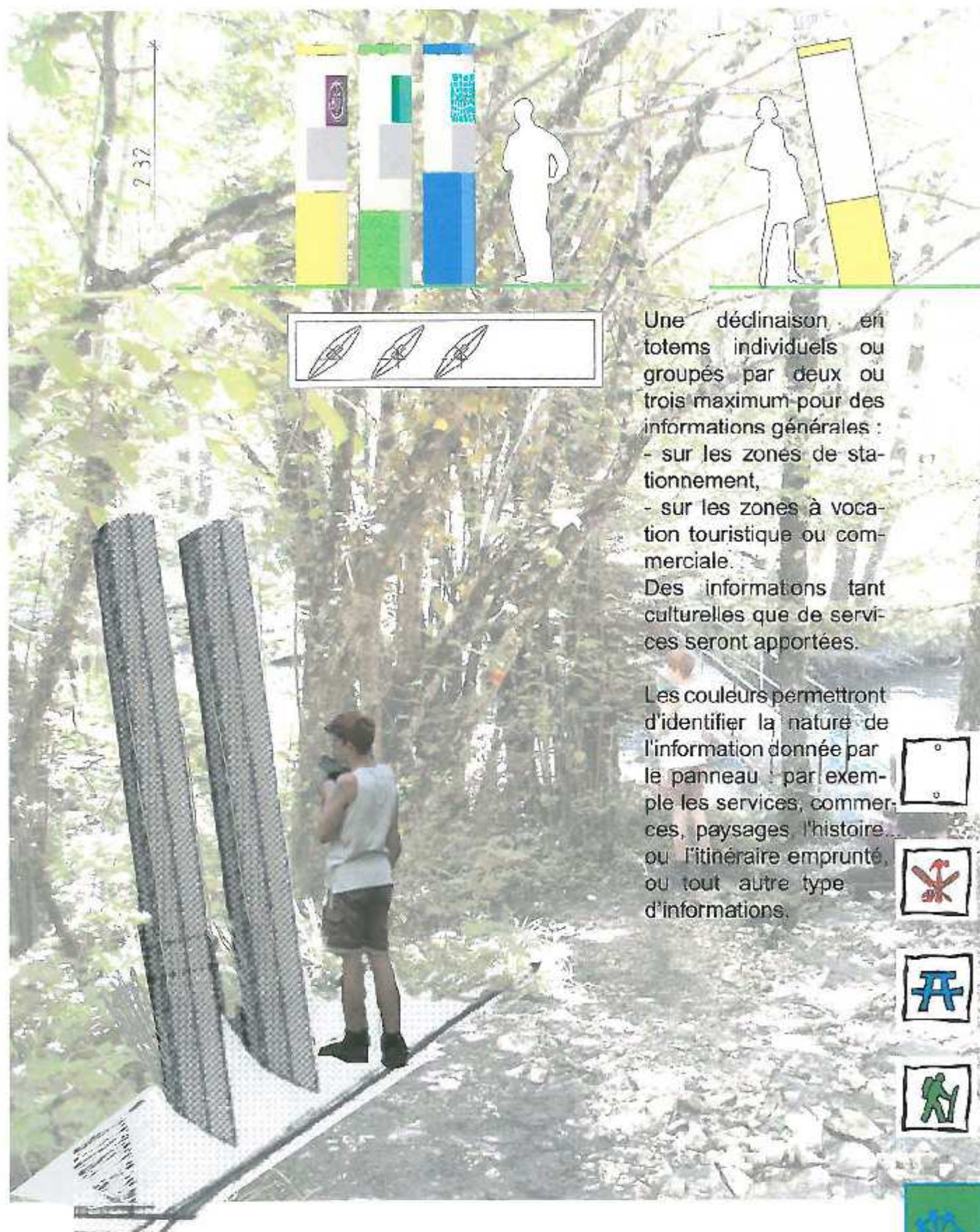
Des socles et des couvertines en tôle prélaquée apportent une protection et donnent une lisibilité supplémentaire.

Les panneaux sont scellés sur des socles situés au niveau du sol. Une bordure encadre un revêtement scellé (galets ou concassé).

Une couverture et un mur inclinés permettent de créer un abri quand cela est nécessaire, ou une surface d'affichage supplémentaire.

Cet élément recevra une finition par panneaux de bois type «Trespa» ou équivalent.



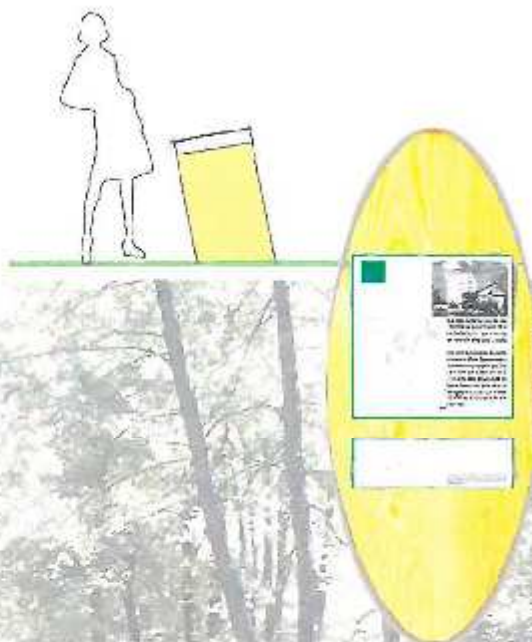
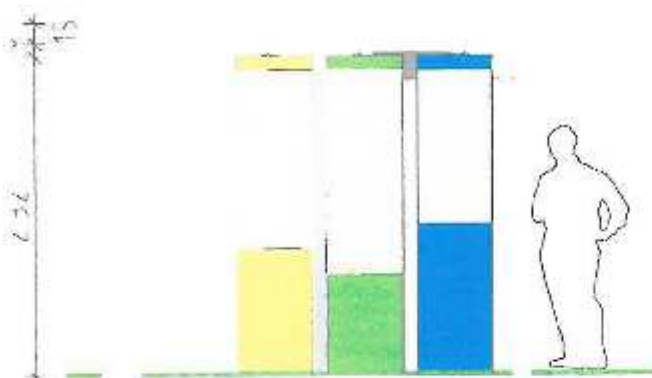


Une déclinaison en totems individuels ou groupés par deux ou trois maximum pour des informations générales :

- sur les zones de stationnement,
- sur les zones à vocation touristique ou commerciale.

Des informations tant culturelles que de services seront apportées.

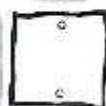
Les couleurs permettront d'identifier la nature de l'information donnée par le panneau : par exemple les services, commerces, paysages, l'histoire, ou l'itinéraire emprunté, ou tout autre type d'informations.



Une déclinaison en consoles permettra d'offrir des informations ponctuelles

- culturelles ;
- fonctionnelles (directionnelles)...

Ces points seront limités à quelques endroits seulement de l'itinéraire.



1 - Voir le site autrement : promenades "médiévales" au pays des lacs et des cascades.

3. Les Quatre Lacs et le prieuré Saint-Vincent d'Ilay.

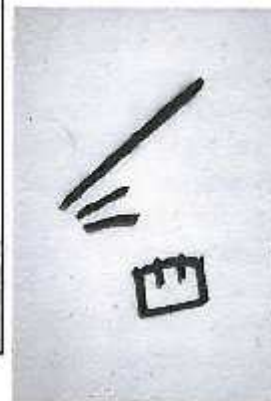
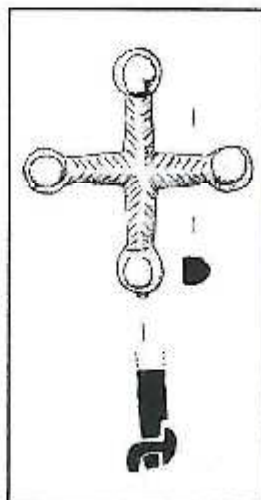


I - ... et orare. Une religion omniprésente :

Nul ne peut avoir l'ambition de tenter de comprendre le Moyen Age et les mentalités de l'époque, s'il ignore, ou sous-estime seulement l'omniprésence de la religion, qui marqua durablement et complètement de son empreinte la vie économique, sociale, culturelle et scientifique, mais aussi politique du moment.

jardins de simples, les communautés monastiques géraient également de riches domaines agricoles.

Si la culture de la vigne par exemple, se propagea sur l'ensemble du territoire de la France actuelle, produisant bien souvent un piètre breuvage, ce n'était pas seulement pour étancher la soif d'une population qui travaillait dur, et devait affronter les rigueurs de ces temps difficiles et parfois cruels ; c'était aussi et peut-être surtout pour célébrer dignement la messe.



Ferrets de parchemins, boucle d'ouvrage et applique cruciforme (XI^{ème} et XV^{ème} siècles, prieuré Saint-Vincent d'Ilay, collection URAC).



Détail du tympan de l'église de Mièges.



Les Grandes heures d'Anne de Bretagne, dans *Promenade dans les jardins disparus*, M. Billimoff.

Les fêtes religieuses rythmaient la vie de chacun, et l'ambition spirituelle de tout « bon chrétien », en quête ou non d'un « miracle », était bien souvent l'accomplissement d'un pèlerinage, lointain, comme celui de Compostelle, qui compte encore de nos jours parmi les plus célèbres, ou plus local, par exemple à Saint-Claude.

Dépositaires du savoir de l'époque, jalousement gardé dans le secret de leurs bibliothèques ou de leurs



Ciguy molnes lisant



Fig. 196. Flombs de pèlerinage (du p. au c. d.) et médaillon de l'abbaye de Saint-Claude.

Flombs de Saint-Claude : souvenirs que les pèlerins accrochaient à leur coiffe. Coll. URAC.



Les Pèlerins de Compostelle, fresque de l'église de Brancion, XIV^{ème} siècle.

Cette vitalité de la vie religieuse médiévale se manifesta localement très tôt, par la fondation vers 850, sur l'île du Lac d'Ilay, d'un établissement monastique insulaire : le prieuré Saint-Vincent. Vers 1020, celui-ci devint clunisien, et dépendit de l'abbaye de Gigny jusqu'au XVIII^{ème} siècle.



Site de Gigny. Photographie URAC.

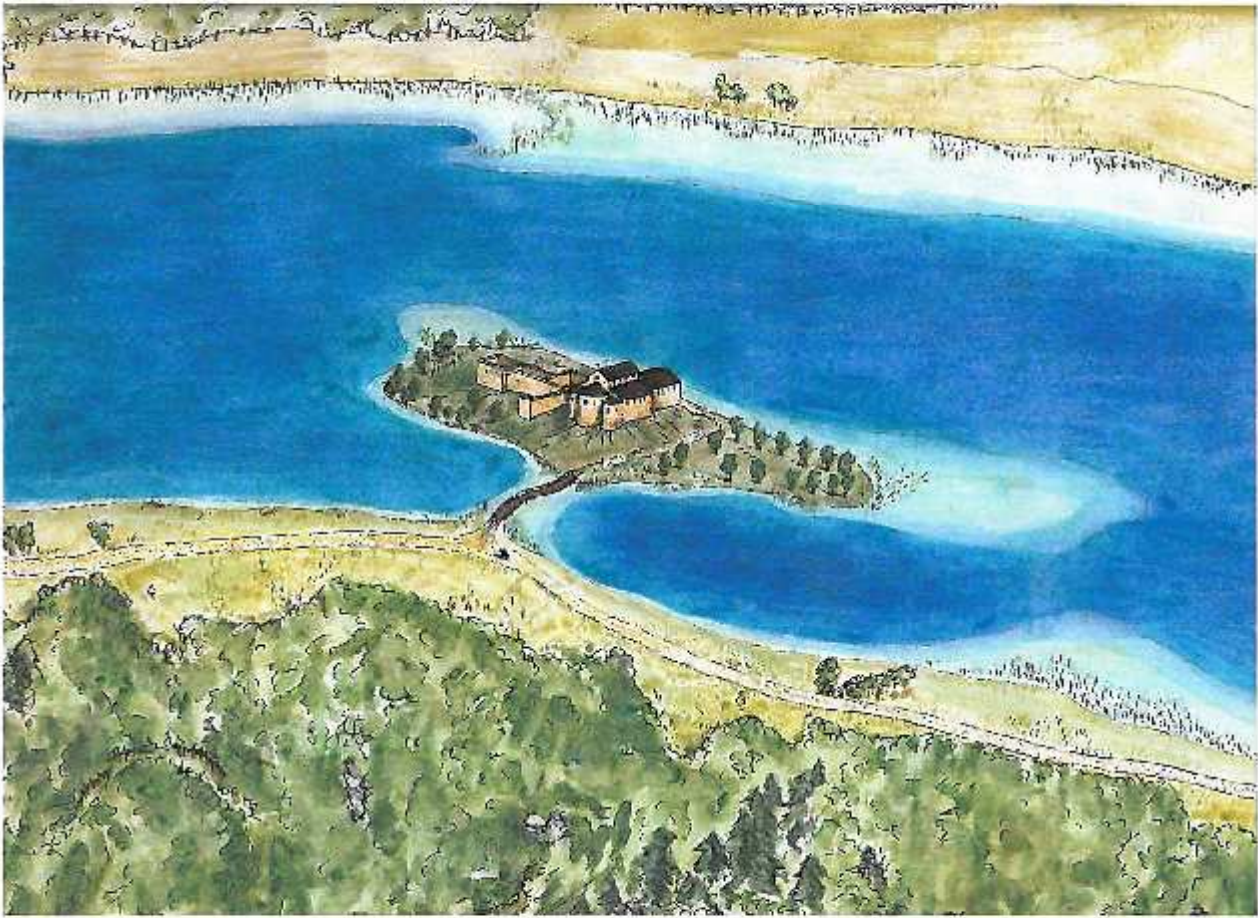
Lors des croisades, en Terre Sainte ou albigéaises, à l'occasion de la reconquête de l'Espagne, les hommes se battaient et mouraient au nom de la religion, et le Grand Schisme divisa l'Occident politique du moment.

Ce triomphe d'une Foi omniprésente et omnipotente, qui s'exprimait dans l'architecture même, romane puis gothique, des églises et des monastères, fut assuré par le clergé séculier d'une part, qui tissa et anima le réseau des paroisses, et régulier d'autre part, chaque ordre nouveau apportant sa contribution à une vie monastique particulièrement riche au Moyen Age.

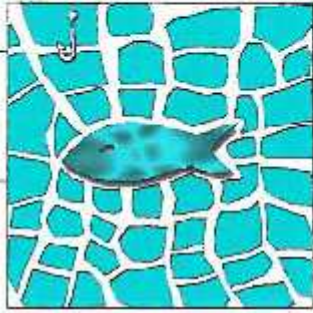
Les moines désertèrent toutefois le prieuré dès la fin du Moyen Age, ce qui permit aux chartreux de Bonlieu d'implanter là, en 1684, une pêcherie monastique, qui fut exploitée jusqu'à la dispersion de la communauté en 1791.



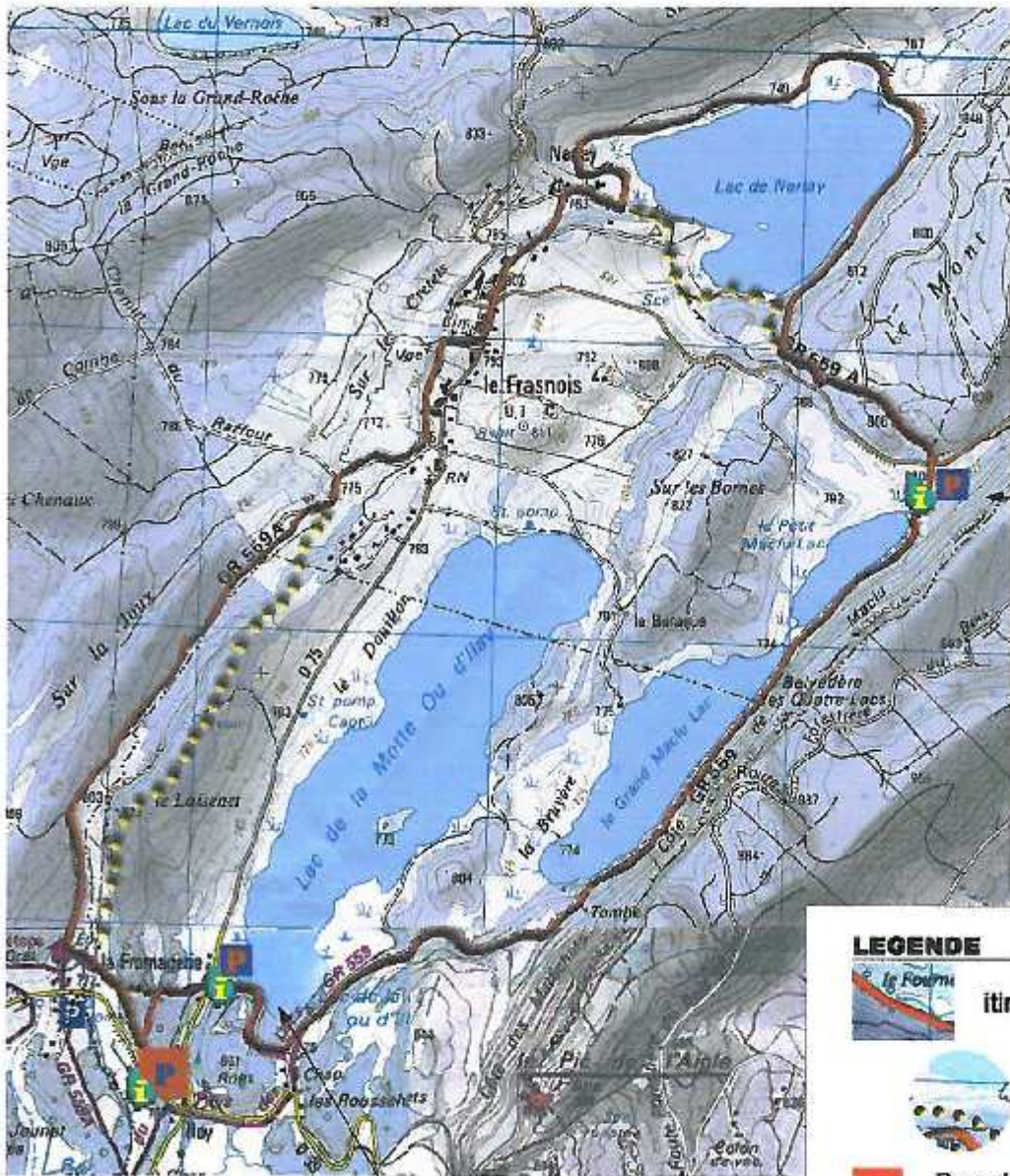
Cloître de l'Abbaye de Fontenay.



Le prieuré Saint-Vincent d'Iley : proposition de restitution d'Iley lib (1200-1430), collection URAC.



Les Quatre Lacs et le prieuré d'Ilay.



Stationnement du Petit Maclo :
entrée secondaire

Stationnement d'Ilay : Porte
d'entrée principale

Stationnement du lac de la
Motte : entrée secondaire

LEGENDE

-  itinéraire
-  variante à définir
-  Parc de stationnement principal
DEPART de la promenade
-  Parc de stationnement
secondaire
-  Information culturelle

II – Le tour des Quatre Lacs :

A – L'itinéraire :

a – Les « entrées » de la promenade :

L'aire de stationnement d'Ilay serait le point de départ principal de la promenade proposée, qui comporterait également deux entrées secondaires :

1 – le petit parking attenant à la section de la route départementale n°75, qui longe la rive Ouest du lac de la Motte (entre Le Frasnois au Nord et Ilay au Sud) ;

2 – l'aire de stationnement située au Nord du Petit Maclu.

Ces trois endroits depuis lesquels les visiteurs pourraient débiter leur randonnée, seraient équipés d'un « relais d'information culturelle » ; consacré au prieuré Saint-Vincent, il se substituerait à l'ensemble des panneaux éventuellement déjà installés sur chacun des sites considérés.



b – Une boucle empruntant le GR 559 :

Depuis le parking d'Ilay, les promeneurs rejoindraient la pointe Sud du lac de la Motte, soit par la route traversant le hameau, soit par un chemin qui existe déjà, mais dont le débouché sur la partie haute de l'aire de stationnement, devra être marqué de manière plus évidente. Ce sentier, qu'il conviendra également de baliser, aboutit à proximité d'une construction située en face de ce petit parking, qui jouxte l'axe routier

parallèle à la rive Ouest du plan d'eau, et qui constitue l'une des deux entrées secondaires de la promenade.

Plus agréable que la première, cette deuxième option est également plus sûre, car elle évite au public de cheminer le long de la chaussée, que les automobilistes empruntent parfois à des vitesses excessives.



Chemin menant de l'aire de stationnement d'Ilay au lac, en évitant la route.

Débouché du GR 559 sur le RD 75.



Les visiteurs suivraient ensuite comme aujourd'hui le GR 559 ; il longe la berge Sud du lac d'Ilay, la rive Est du Grand et du Petit Maclu, et aboutit au parking qui se trouve au Nord de ce dernier.



Le promeneur qui poursuit son « périple » pour faire le tour du lac de Narlay, traverse la route départementale n°75, non loin d'une courbe, à un endroit qui n'offre pas les conditions de visibilité les meilleures.

Il a d'abord été imaginé de créer un passage protégé plus à l'Ouest, en un point plus sûr de la chaussée, mais cette idée a été finalement abandonnée. L'expérience démontre en effet à chaque fois que dans ce cas, les piétons continuent à couper au plus court, et ne font pas le détour, qui ne se traduirait pourtant que par quelques dizaines de mètres de marche supplémentaires.



Malgré l'efficacité toute relative de la mesure, limiter la vitesse des automobilistes à 70 km/h sur cette section de l'axe routier traversée par les randonneurs, semble l'option la plus évidente à mettre en œuvre afin de tenter d'améliorer les conditions de sécurité de ces derniers.

Le public choisirait ensuite, comme aujourd'hui, soit de faire le tour du lac de Narlay, soit d'emprunter la partie du chemin qui borde la rive Sud du plan d'eau, une variante plus courte qui permet également de rejoindre le village du Frasnais.



Depuis là, le retour vers le parking d'Ilay se ferait par le GR 559A, qui permet d'éviter aux promeneurs de longer la route départementale n°75.



Il aboutit tout d'abord, à proximité du village, à un endroit absolument charmant, où se trou-



vent une statue de la Vierge Marie, ainsi que deux banquettes en pierre.

Le paysage qui peut être admiré depuis là, vers le lieu-dit « Sur les Cretets », à l'Ouest, se ferme malheureusement progressivement ; des travaux de débroussaillage sont d'ores et déjà nécessaires, afin d'entretenir et de le mettre en valeur le panorama.



Le chemin borde un peu plus loin au Sud-Ouest, la station d'épuration du Frasnois. Lors des tables rondes du 03 juillet 2002, Monsieur Martial VALLET, adjoint à Monsieur le maire de la commune, a souhaité que soit étudiée l'amélioration de l'intégration paysagère de cet équipement.



Confer la fiche relative à l'intégration paysagère de la station d'épuration du Frasnois, dans le Plan Paysager de Référence.



Station d'épuration du Frasnois. Etat actuel.

Implanté en contrebas du sentier, celui-ci pourrait voir son impact très sensiblement atténué par une simple haie d'essences locales, plantées de manière aléatoire ; celle-ci ne devra toutefois pas être trop haute, afin de ne pas occulter la vue sur le paysage, notamment sur les prairies qui se trouvent au-delà.



GR 559A, entre le Frasnois et la Fromagerie.

Le GR 559A rejoint ensuite le hameau de La Fromagerie. Afin de leur éviter de longer la route départementale n°39, les promeneurs pourraient être invités à



RD n°39, menant de la Fromagerie à Ilay.

Chemin creux menant du restaurant l'Eolienne à l'aire de stationnement d'Ilay.



parcourir depuis là un sentier très agréable, à partir du restaurant « l'Eolienne » (il conviendrait bien sûr d'évoquer le sujet avec le propriétaire de cet établissement, et d'obtenir son autorisation si le chemin lui appartenait). Bordé au départ par un très joli mur en pierre, celui-ci permet d'accéder d'abord à la ligne de crête qui domine la rive Nord de l'axe routier, et enfin l'aire de stationnement d'Ilay.

c – Une variante d'itinéraire.

Une variante à l'itinéraire proposé, pourrait consister enfin à trouver ou à créer, entre Le Frasnois et La Fromagerie, un chemin qui suivrait la ligne de crête située entre le GR 559A, et la route départementale n°75. Ce sentier présenterait l'avantage de permettre l'ouverture de points de vue « en balcon » sur le lac de La Motte.

d – La fermeture des chemins aux circulations automobiles « non autorisées ».

La promenade proposée souffre, en pleine saison touristique, de l'utilisation du parcours par de trop nombreux automobilistes, parfois peu respectueux des autres usagers (piétons, cyclistes, cavaliers,...). Cherchant à accéder au plus près des plans d'eau en voiture, ils dérangent les randonneurs mais aussi la faune, pénètrent dans des milieux naturels fragiles (tourbières, roselières,...).

Cet usage pour le moins abusif de l'automobile, malheureusement aggravé par le renforcement, voire la création de chemins dans le cadre d'opérations de remembrement, se traduit également par la pratique du camping sauvage, pourtant interdite dans un site classé.

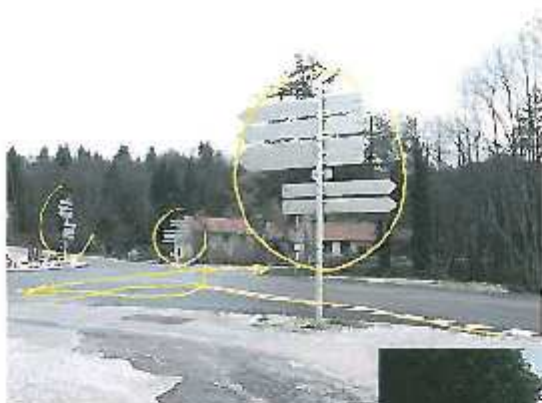


Il paraît essentiel d'étendre à l'ensemble de l'itinéraire, l'interdiction déjà imposée par la commune du Frasnois, pour les parties du circuit situées sur son territoire. Des panneaux, mais également des dispositifs plus contraignants, devront être installés afin de n'ouvrir les chemins qu'à la circulation des véhicules autorisés (ceux des services de secours, les engins agricoles ou de débardage,...).

B – Le traitement des entrées de la promenade :**a1 – Ilay : le noeud routier :****48^a****a2 - Ilay : l'aire de stationnement :****48^b****b – Le parking le long de la route départementale n° 75 (rive Ouest du lac d'Ilay) : l'aire de la Motte.****49****c – La pointe Nord du Petit Maclu :****50****d - La Fromagerie : espaces publics et stationnement :****51^a****51^b****C – L'entretien et la mise en valeur des ambiances et des paysages :****a – Les sentiers :****52****b – Les perspectives paysagères :****b2 – Le Grand Maclu :****53****b2 – Le Petit Maclu :****54**

Les 4 Lacs et le prieuré d'Illay - Portes d'entrées : Illay, le noeud routier.

48^a



Les informations diverses sont concentrées au niveau du carrefour. Le stationnement s'effectue sur place, anarchiquement, alors que des possibilités sont offertes à proximité. Avec une information exhaustive, une part de ces véhicules serait certainement descendue à l'Everlaiz.



Le carrefour d'Illay est le point de convergence des voies de desserte principales des sites. Très marqué par les équipements touristiques, il apparaît comme un point d'arrêt, alors que sa vocation devrait être une fonction de distribution et d'orientation à l'échelle du site.

Signaler le lieu avant le carrefour lui-même.

Signaler le lieu avant le carrefour lui-même.

Mettre en valeur la fonction d'accueil et d'information.

Limiter le stationnement en nombre et en durée.

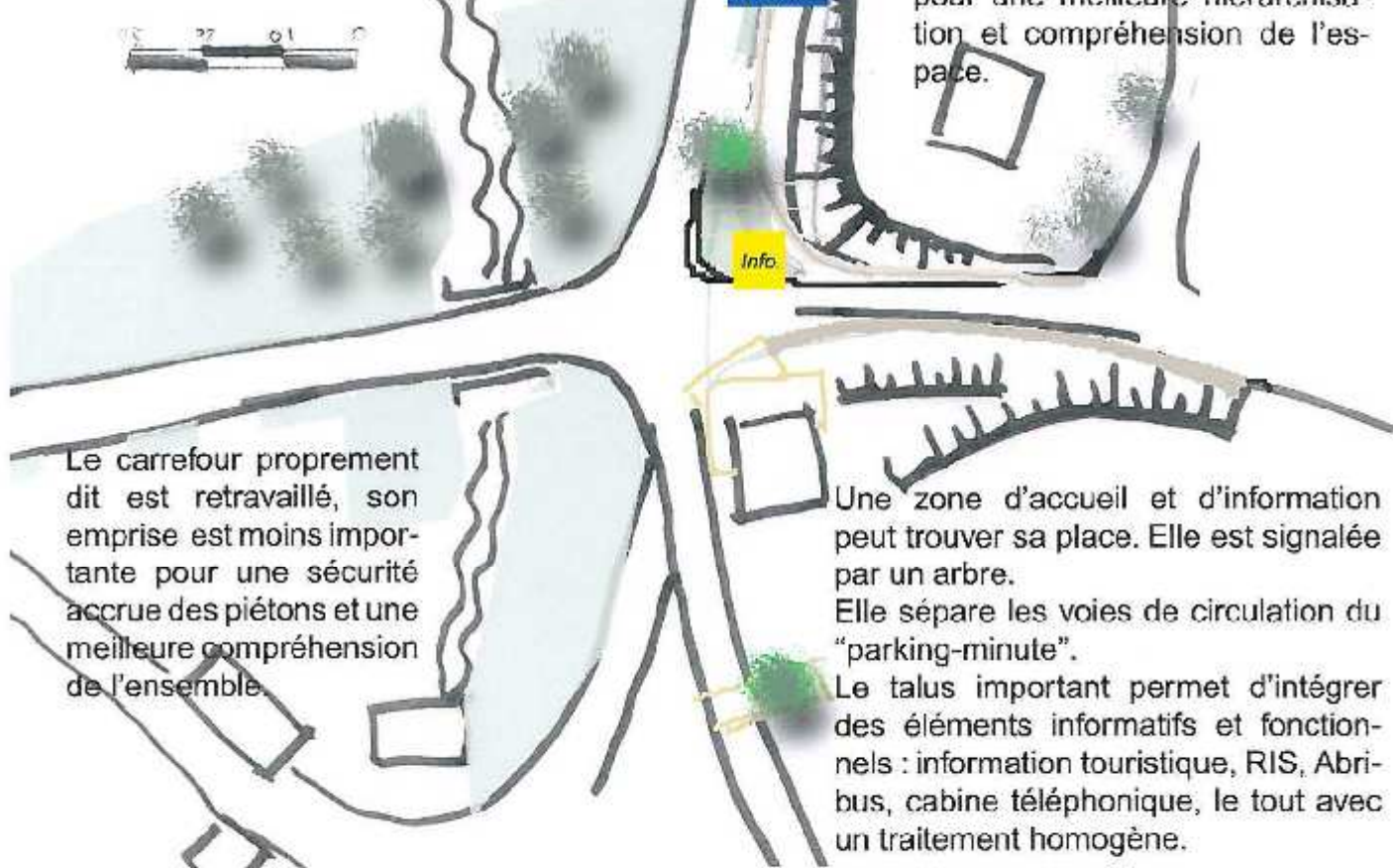


L'itinéraire «la boucle du Saut Girard», permet de voir au loin le Pic de l'Algie, avant de rejoindre le carrefour d'Ilay. L'approche du croisement est marquée par une fontaine peu mise en valeur actuellement. Un aménagement, même succinct, signalera l'importance du site et adaptera le lieu aux besoins des piétons.



La fontaine, un arbre, signalent l'arrivée dans un secteur particulier.

Des interventions similaires marquent les autres accès : arbre et revêtement de sol côté lac d'Ilay, traitement d'une bande engazonnée côté Chaux-du-Dombief. Une fontaine peut également être traitée de façon similaire à celle de La Fromagerie.



Le stationnement dans cette zone doit rester très limité dans le temps.

Ce secteur est un point d'orientation. Les véhicules doivent ensuite rejoindre les parkings suivant leur destination.

La partie stationnement, comme sur l'ensemble du site, sera séparée de la voie par une bande plantée. Les entrées seront indépendantes du carrefour routier pour une meilleure hiérarchisation et compréhension de l'espace.

Le carrefour proprement dit est retravaillé, son emprise est moins importante pour une sécurité accrue des piétons et une meilleure compréhension de l'ensemble.

Une zone d'accueil et d'information peut trouver sa place. Elle est signalée par un arbre.

Elle sépare les voies de circulation du "parking-minute".

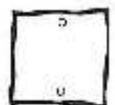
Le talus important permet d'intégrer des éléments informatifs et fonctionnels : information touristique, RIS, Abribus, cabine téléphonique, le tout avec un traitement homogène.

Les 4 Lacs et le prieuré d'Ilay - Portes d'entrées : Ilay, l'aire de stationnement.

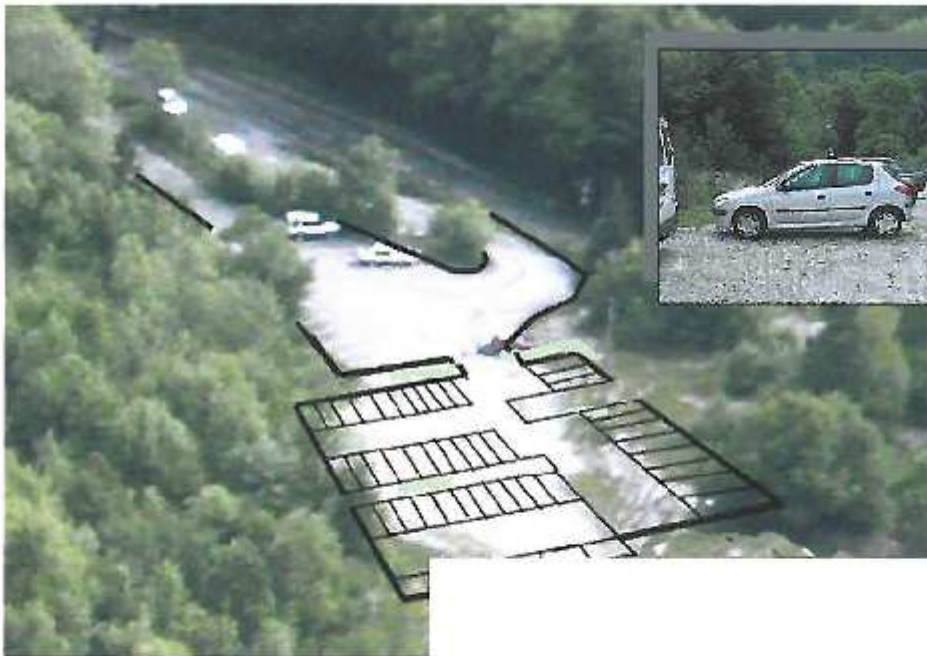
Perspective sur le parking existant, en période de forte fréquentation. (6 Août 2001)



Le carrefour d'Ilay constitue un point médian entre deux autres zones : le parking de la Motte et le hameau d'Ilay. C'est la porte d'entrée principale du circuit des 4 Lacs.



Chemin venant de la Fromagerie.



Enjeux paysagers et environnementaux majeurs : limiter l'extension de l'aire de stationnement, et protéger la pelouse sèche.

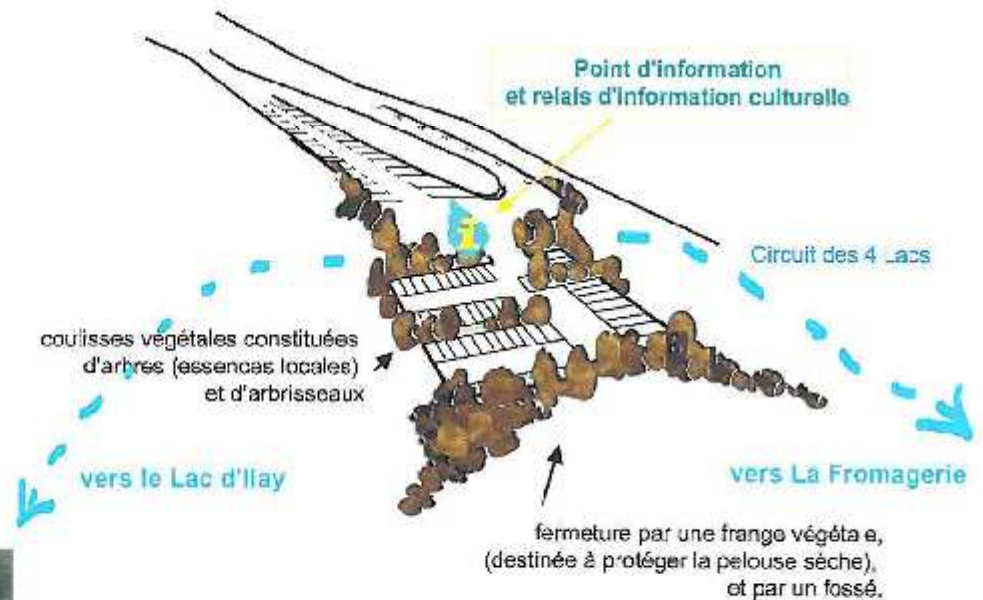
L'aire globale de stationnement doit clairement être circonscrite afin d'éviter un mitage progressif du site, et une légitimation d'un stationnement «de fait» et abusif.

Le potentiel de stationnement doit être défini par la capacité d'assimilation du site, sur les plans technique, paysager et environnemental.

A partir de ce postulat, nous proposons un principe d'aménagement de l'aire d'extension, avec des traitements paysagers permettant d'en limiter l'impact visuel tout en l'intégrant à son environnement proche.

1^{er} principe :

- Limitation de l'aire de stationnement à la zone actuellement recouverte de gravier. Au-delà,



la pelouse sèche doit être sauvegardée. Un fossé dissuasif associé à une frange végétale empêcherait toute intrusion abusive.

2^{ème} principe :

- Modification de la perspective par des coulisses végétales, constituées d'arbres et d'arbustes présents en lisière. Ces inclusions végétales permettront d'ombrager les véhicules, et de les dissimuler partiellement au regard.

Le stationnement ainsi organisé permet une augmentation de la capacité d'accueil d'une cinquantaine de places.

Les 4 Lacs et le prieuré d'Ilay - Portes d'entrées : l'aire de la Motte.

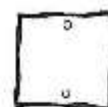
L'aire de stationnement de la Motte constitue une annexe de celle d'Ilay. Elle est davantage destinée aux pêcheurs.

La photographie aérienne ci-contre montre le tracé du Circuit des 4 Lacs, pour sa partie Ouest. Une variante, passant en ligne de crête, permettrait aux promeneurs de découvrir quelques vues intéressantes en surplomb du lac d'Ilay.



La route menant au Frasnois doit être évitée par les promeneurs, car elle est très passante et n'est pas à l'échelle du piéton : c'est une séquence très monotone.

Une variante a été proposée par la commune, entre les roselières et la route. Cependant, le lac d'Ilay ne peut ainsi être mis en valeur, comme il le serait par le «sentier des crêtes».



Dispositif
actuel inter-
disant l'accès
aux véhicules.



L'enjeu principal réside dans la nécessité d'interdire la circulation des véhicules sur ce circuit et d'éviter les pratiques actuellement constatées, de pénétration abusive sur le site (au bord des Maclu et entre le Grand Maclu et Ilay).

Le parking de la Motte, ainsi nommé pour le différencier de l'aire de stationnement d'Ilay), peut permettre de résoudre cette problématique. Les circulations des véhicules de secours ou d'entretien (agricoles et forestiers), doivent se faire à partir d'un seul point, avec une barrière. Nous proposons de l'installer au niveau du quartier d'Ilay.

Proposition d'aménagement n° 1



L'aménagement du parking de la Motte constituera ainsi un obstacle physique, et une porte d'accès aux 4 lacs.

Le deuxième enjeu majeur implique que l'aménagement soit suffisamment discret pour ne pas être trop visible depuis les belvédères des 4 lacs et du Pic de l'aigle. L'emprise du stationnement ne sera donc pas augmentée.

Dans les deux propositions, la circulation s'effectue en sens unique, afin d'optimiser le stationnement, et de mettre en situation l'entrée du sentier. Celle-ci ne doit en effet pas être en situation focale du sens de circulation.

Pour la proposition n° 2, un fossé est créé et le passage piéton possible sur une passerelle. La végétation d'accompagnement doit s'appuyer sur celle présente aux abords, pour créer quelques volumes visuels.



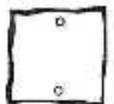
Proposition d'aménagement n° 2



Panorama sur le lac d'Ilay, depuis le sentier, au départ de l'aire de stationnement de la Motte.



- Une zone désorganisée, et désignée par les usages et habitudes.
- Un mélange des fonctions (stationnement, repos, pique-nique) aboutissant à des conflits d'usages, et à une altération du site (sol destructuré et fréquemment humide au niveau de l'aire de pique-nique).
- Un choix contestable d'implantation d'une voie nouvelle en zone humide.





Proposition d'aménagement de la pointe Nord du Petit Maclu. Photomontage.

Le principe d'aménagement repose sur une redistribution claire des espaces. Actuellement, l'essentiel de la superficie sert tant au stationnement, qu'au repos ou à la promenade. Il est nécessaire de mieux hiérarchiser et organiser les zones :

- Le stationnement pourrait être prévu au niveau de la clairière, à l'arrière du bosquet. La voirie de desserte, et la bande intérieure ce stationnement pourraient être en grave, avec une structure de chaussée. La bande extérieure resterait en herbe, et serait utilisée en période estivale, lors des pics de fréquentation.

- L'aire de repos serait installée au plus près du sentier, avec l'aménagement d'un platelage en bois en harmonie avec le reste du projet.

- La voie en boucle serait modifiée et rendue aux piétons. La continuité de la zone humide pourrait être restaurée en deux endroits : ouverture de la voie, restauration de sol et implantation d'un ponton. Le relais d'information culturelle serait situé à l'une des extrémités de ce platelage.

Aire de stationnement, à l'arrière du bosquet, dans la clairière.



Aire de pique-nique et de repos.

Platelage permettant de restaurer ponctuellement la continuité de la zone humide. Implantation du relais d'information culturelle.

Esquisse d'aménagement de la pointe Nord du Petit Maclu.

Les 4 Lacs et le prieuré d'Ilay - Portes d'entrées : La Fromagerie, repérage et signalisation.

51^a



Effet de porte grâce au bâti ancien.

Le hameau de La Fromagerie signale la proximité du site sur l'itinéraire de Doucier à Ilay.

Sa proximité avec Ilay est importante, et on peut considérer que le hameau constitue le point d'entrée sur l'espace d'accueil général d'Ilay. Cette fonction doit être mise en avant.

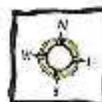
Malgré des atouts liés à sa structure et à son bâti ancien :

- un effet de porte intéressant et de qualité,
- un effet de longue place orientée vers le site des cascades,

l'image que donne le hameau est négative, avec un espace public très lâche et peu accueillant, des constructions hétérogènes peu entretenues et des enseignes et publicités qui s'imposent de manière trop brutale.

Outre la fonction commerciale du lieu, une offre de services peut être renforcée par la valorisation du sentier permettant de rejoindre Ilay en dehors de la voie.

La qualité de l'accueil sera augmentée par la mise en valeur des éléments de qualité existants et la requalification de l'espace public.



Effet de porte renforcé par le relief et souligné par une fontaine.



Des composants existants à valoriser.

Y. HESSOU et A.C. CHOLEY - 2002



Traitement très hétérogène et agressif des commerces.
Espace public dévalorisé.



En jaune, Les panneaux concernant la boissellerie du Hérisson située sur le site.

En rouge, Les panneaux concernant le restaurant l'Eolienne situé à 50m.



En vert, Les panneaux indiquant un jardin botanique et un gîte d'étape.

En bleu, deux panneaux situés sur le même support signalant les cascades du Hérisson.

La signalisation commerciale doit être limitée et améliorée. Une surabondance et une redondance des informations génère une confusion tant dans la compréhension des informations elles-mêmes que dans la lisibilité de l'espace.



Les 4 Lacs et le prieuré d'Ilay - Portes d'entrées : La Fromagerie, espaces publics.

51^b



Un espace intéressant à valoriser.

Un espace peu structuré se situe dans le prolongement de la voie d'accès aux cascades. Un portique en fond de parcelle semble indiquer que cet espace donne accès au restaurant l'Eolienne.

Si la fonction d'accueil est avérée, il serait très intéressant de l'affirmer en traitant l'ensemble de l'espace traversant de façon homogène. Un lieu structuré et ouvert sera plus efficace que l'accumulation de panneaux pour inciter les passants à s'arrêter.

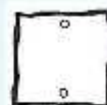


Mise en valeur de la fontaine et marquage de l'entrée à l'instar de ce qui est proposé à Ilay.

Amélioration du sentier rejoignant le parking, avec un renforcement de la bande végétale le long de la voie.

La plantation d'arbres en écran devant la station d'épuration et la ligne HT requalifie la perception de l'entrée depuis Ilay.

Mise en valeur de l'espace public : muret de pierre délimitant les zones piétonnes avec une différence de niveau et une continuité visuelle entre les deux rives de la voie. L'affirmation d'un espace piéton valorisera la fonction commerciale du lieu.





Les plantations, l'unification des toitures, les murets apportent davantage d'homogénéité à l'ensemble et affirment la qualité d'espace public. Une simplification des façades des commerces doit encore être recherchée.

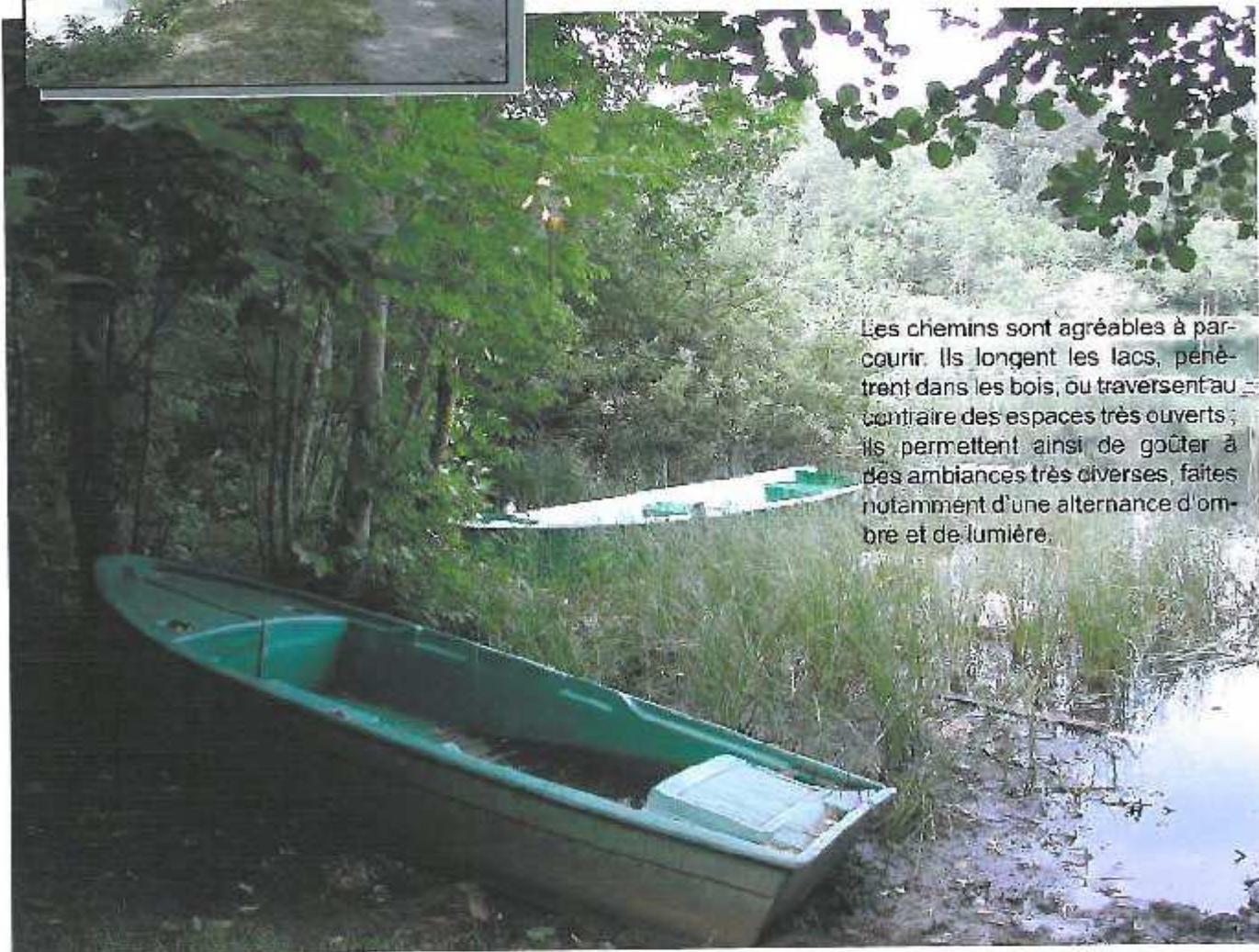


Mise en valeur de l'espace public par un muret de pierre délimitant les zones piétonnes avec une différence de niveau pour les cheminements piétons. Harmonisation du traitement des commerces. Une amélioration notable et une meilleure lisibilité peuvent être apportées par un traitement homogène des toitures. Une unité et une profusion moindre des enseignes et des panneaux amélioreront encore la perception d'ensemble et la qualité de l'accueil.

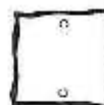
Les plantations participent à la hiérarchisation des espaces.



Le caractère commercial est souligné par la mise en place d'un panneau ou deux conformément au modèle retenu pour l'ensemble du site.



Les chemins sont agréables à parcourir. Ils longent les lacs, pénètrent dans les bois, ou traversent au contraire des espaces très ouverts ; ils permettent ainsi de goûter à des ambiances très diverses, faites notamment d'une alternance d'ombre et de lumière.





Le long du lac du Petit Maclu.



Fermeture des paysages.



La pointe Nord du Petit Maclu.



Ces sentiers ne nécessitent aucun aménagement conséquent, même si quelques interventions ponctuelles peuvent être éventuellement envisagées. Entre Le Frasnois et La Fromagerie par exemple, le GR 559A se confond avec le thalweg, et en période de fortes pluies, il draine parfois un ruisseau intermittent. Les sections du chemin les plus humides, pourraient être le cas échéant dédoublées ; de courtes « déviations » à la piste actuelle seraient ainsi créées, quelques mètres plus haut, à flanc de coteau.



Chemin craux entre la Fromagerie et Illey.



En direction du Frasnois.



Une variante possible pour accéder au chemin «des crêtes» ?



Entre le Frasnois et la Fromagerie.



Un ballage discret, à implanter préférentiellement sur des supports naturels rocheux.

Entretien et mise en valeur des paysages : le Grand Maclu, perspectives.

53

Destinés à restaurer de belles perspectives sur les plans d'eau, progressivement occultés par la progression d'abord de la friche, ensuite de la forêt, les travaux paysagers majeurs proposés concernent le Petit et le Grand Maclu.

Ceux qui ont été déjà réalisés au Sud du lac de Narlay, seront évoqués dans la partie de cette étude, consacrée au circuit de découverte des mythes et des légendes de la « Petite Ecosse ».

Les deux actions principales qui sont développées, pourront être complétées par des interventions ponctuelles, qui seront directement étudiées sur les lieux par l'ensemble des partenaires concernés. Ainsi, lors des tables rondes du 03 juillet 2002, Monsieur Martial VALLET, adjoint à Monsieur le maire du Frasnois, a proposé par exemple la coupe d'arbres le long de la route départementale n°75, au Nord des Maclu.

Remarque :

Ces interventions seront reprises et intégrées dans la « Plan Paysager de Référence ». Elles sont évoquées ici, dans un souci de cohérence d'itinéraire.

Dynamique paysagère maîtrisée :

Etat initial : 2001



Au Sud du Grand Maclu, la commune du Frasnois a été autorisée à restaurer une perspective sur le lac, en coupant la végétation arbustive et de haute tige, qui a poussé d'une part en contrebas du GR 559 longeant les lacs, et d'autre part dans la prairie qui se trouve entre le chemin et le Grand Maclu.



Photomontage. Simulation d'intervention.

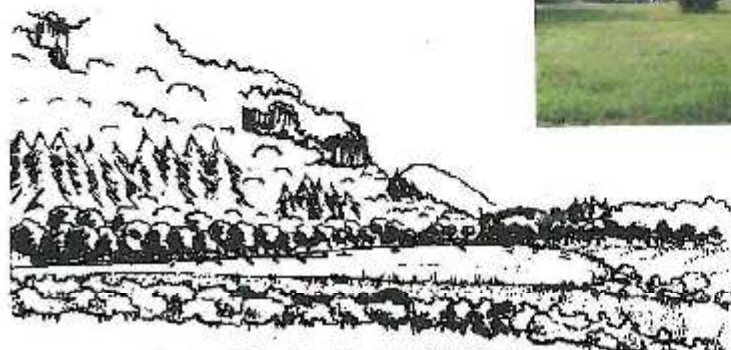
Restauration de la zone humide (stade herbacé).



Entretien et mise en valeur des paysages : le Petit Maclu, perspectives.

54

Une autorisation a également été délivrée afin de défricher les zones humides situées au Nord du Petit Maclu, et entre celui-ci et son « grand frère ». Il s'agit de retrouver depuis le parking jouxtant la route départementale n°75, une vue sur la succession des deux plans d'eau, dominés par les falaises orientées Nord-Sud, avec la Côte d'Aval en point focal.



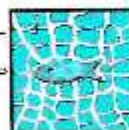
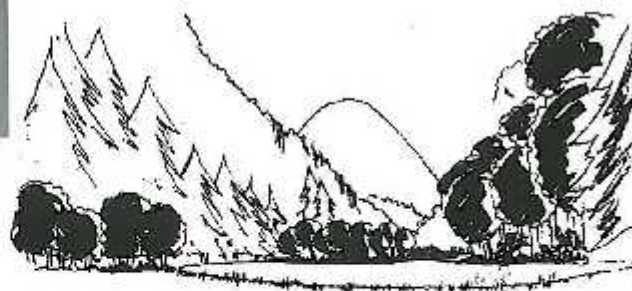
Interventions à effectuer à la pointe Nord du Petit Maclu.

Ces travaux paysagers qui devraient être réalisés peut-être durant l'automne 2002, participeront également à la préservation des tourbières, en voie d'assèchement en raison de leur colonisation progressive par la friche et par la forêt.



Entre les deux Maclu : état actuel.

Les interventions viseront à éliminer principalement les arbres et arbustes, en préservant le couvert herbacé.



Interventions à effectuer entre les deux Maclu.

1 - Voir le site autrement : promenades "médiévales" au pays des lacs et des cascades.

4. Le Lac de Bonlieu, «désert» des chartreux.



I – La Chartreuse de Bonlieu – Saint Bruno et le renouveau du monachisme :

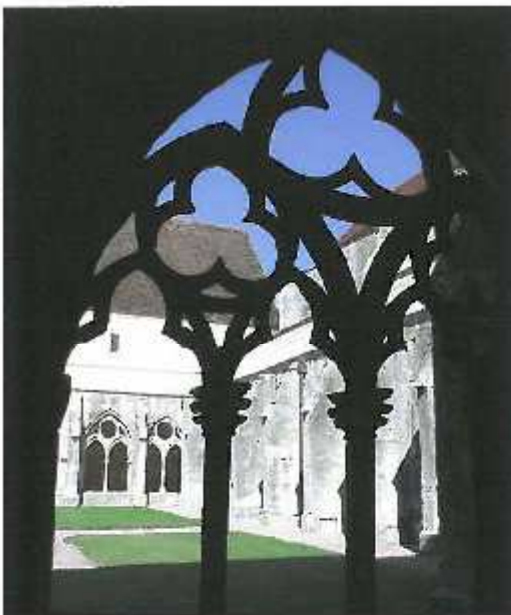
Originaire d'Égypte, le monachisme s'installe en Occident dès le début du V^{ème} siècle, d'abord en Provence (monastères de Lérins et de Saint-Victor à Marseille), ensuite en Irlande, avec saint Patrick et ses disciples (seconde moitié du V^{ème} siècle). En Franche-Comté, Saint-Claude, Saint-Lothain (V^{ème} siècle), et Luxeuil (vers 600), comptèrent notamment parmi les premiers sites d'implantation de cette nouvelle forme de spiritualité.

La première véritable organisation de la vie monastique, remonte à environ 525 après Jésus-Christ ; ce fut en effet approximativement cette année là, que saint Benoît de Nursie donna aux moines du Mont Cassin la règle bénédictine, imposée à l'ensemble des communautés religieuses par le capitulaire monastique de 817. Le service de Dieu (opus dei), par la prière et par l'office liturgique, restait la préoccupation première des bénédictins, qui ne négligeaient pas cependant les activités intellectuelles (lecture et copie des manuscrits), et le travail manuel (la clôture mais également l'indépendance économique, étaient en effet deux des conditions qui devaient leur permettre de s'accomplir).



La bibliothèque de l'abbaye de Fontenay.

Le dynamisme bénédictin s'émoussa peu à peu, et à partir du X^{ème} siècle, des ordres nouveaux, parmi lesquels les Clunisiens (910), les Chartreux (1084), les Cisterciens (1098), les Prémontrés (1120),..., s'attachèrent à restaurer mais aussi à renouveler une règle qui souffrait de nombreux relâchements.



Le cloître de l'abbaye de Noirlac.



La Grande Chartreuse.



La Grande Chartreuse.

Le renouveau du monachisme médiéval s'acheva au XIII^{ème} siècle, avec la création des ordres mendiants ; à l'instar des réformateurs du XI^{ème} siècle, les Prêcheurs (Dominicains), et les Mineurs (Franciscains), prônèrent le retour à une pauvreté indispensable à une évangélisation en profondeur de la société nouvelle, et en particulier à l'apostolat des villes et des faubourgs. Ils participèrent en outre activement au « bouillonnement » intellectuel de leur temps, qui se développa dans les universités (elles prirent peu à peu le relais des monastères).

Enfin, ce tableau, certes trop rapide et schématique, des communautés religieuses au Moyen Age, ne pourrait être complet sans une brève évocation d'une catégorie particulière de moines, les « soldats », institués au XII^{ème} siècle pour lutter contre les musulmans en Espagne et en Terre Sainte. Les ordres militaires (Templiers, Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, Chevaliers Teutoniques,...), se replièrent finalement en Occident, et amassèrent de prodigieuses richesses qui suscitèrent bien des convoitises, et alimentent encore aujourd'hui bien des légendes (malédiction des Templiers, dont le « trésor » est toujours l'objet de quêtes,...)

La fondation, vers 1170, de la Chartreuse Notre-Dame de Bonlieu par Thiebert de Montmorot, est l'une des plus belles traductions locales de ce renouveau du monachisme médiéval, et de ce retour à plus de simplicité et de pauvreté, qui animait les ordres nouveaux. Le lac, bordé de falaises, site majestueux, mais aussi austère et mélancolique, en particulier l'hiver, exprime parfaitement ce « retrait du monde » prôné par saint Bruno et ses disciples.

La communauté ajouta au fil des siècles à son « désert », de nombreux et riches terroirs, notamment autour d'Arbois et de Montaigu. Son histoire fut marquée par une succession de grandeurs et de vicissitudes ; ainsi, pendant la guerre de Dix Ans, la Chartreuse fut saccagée, et son temporel foncier et banal dévasté.

La révolution française sonna finalement le glas de la « maison » de Bonlieu, qui fut supprimée en 1790 ; les moines furent dispersés en mars 1791.

Le monastère abrita un temps une manufacture d'armes, et fut ensuite vendu à un particulier. Les derniers bâtiments furent incendiés en 1944. Il ne reste plus aujourd'hui que la terrasse, qui supportait le petit et le grand cloîtres et la cour des obédiences, ainsi que le clocher de l'église conventuelle, vendu en 1811 à la commune de Chauv-du-Dombief, et qui coiffe toujours l'édifice cultuel de cette paroisse.



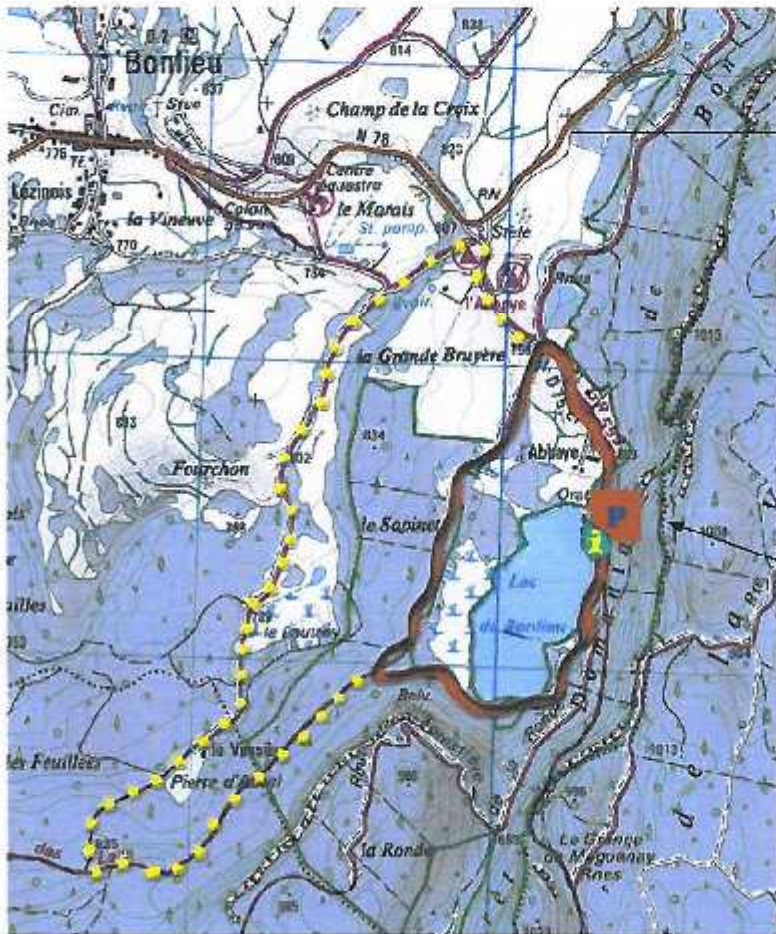
Le «désert» des chartreux. Site classé du massif de la Grande Chartreuse.



Le «désert» des chartreux de Bonlieu. Photographie de M. LOUP.



Le lac de Bonlieu, «désert» des chartreux.



Stationnement de Bonlieu.



II – Le tour du lac de Bonlieu :

A – L'itinéraire :

L'itinéraire se confond avec celui de la promenade actuellement proposée aux visiteurs, qui font le tour du lac en à peu près une heure.



Le lac de Bonlieu. Photographie de M. LOUP.

Le circuit débute au parking qui se trouve à la point Nord du plan d'eau, où les automobilistes sont invités à laisser leur véhicule respectif en stationnement. Depuis là, le chemin (le GR 559), suit les rives Est et Sud du lac, et rejoint ensuite à travers la forêt la route qui conduit à l'ancien hôtel, et au point de départ.

Pour les randonneurs avertis qui souhaiteraient une promenade plus longue, une variante présente l'intérêt de longer une très belle tourbière au lieu-dit « Le Lautret » (confer l'extrait de plan).

B – Le traitement de l'itinéraire d'approche et du point de départ de la promenade :

a – L'itinéraire d'approche :

A partir de la route nationale n°78, la voie qui conduit au point de départ de la promenade, passe d'abord par un carrefour qui accueille une stèle commémorative.

Elle borde une bâtisse imposante, et dessert ensuite le camping de l'Abbaye, dont l'insertion dans le site est acceptable. Ses différentes infrastructures ne s'imposent en effet pas trop au regard de l'automobiliste, qui poursuit son chemin vers le plan d'eau ou revient de celui-ci ; elles sont également très peu visibles depuis le belvédère qui domine la pointe Sud du lac. Il conviendra toutefois d'apporter une attention particulière à l'intégration paysagère de tout projet d'extension, ou de tout nouvel équipement concernant ce camping.

Plus loin, la route est encadrée de part et d'autre par des haies d'environ 2 mètres de haut qui sont du plus bel effet, mais qui mériteraient cependant d'être taillées de manière plus douce qu'aujourd'hui, afin de ne pas présenter, au lendemain des travaux de taille, l'aspect un peu « déchiqueté » qui a parfois été observé sur les lieux.

Avant de déboucher sur l'ancien hôtel, les deux constructions implantées à proximité, et sur l'aire de stationnement où débute la promenade, l'itinéraire d'approche dessert enfin quatre chalets ainsi qu'un garage, bâtis à l'Est de la voie. Ces habitations ne sont certes pas typiques de l'architecture locale.

Elles restent cependant plutôt discrètes, grâce notam-



ment d'une part à l'écran végétal qui les masque partiellement, et qui n'a pas le caractère artificiel qu'aurait eu par exemple une haie de thuyas, et d'autre part à la simplicité de l'aménagement de leurs abords, qui ont conservé l'aspect d'une prairie.



Les réseaux aériens et le vieux poste de transformation en béton, constituent finalement le point noir paysager principal de cet itinéraire d'approche, qui pourrait être résorbé par l'effacement des lignes, et par l'installation, à la place du local actuel, d'un nouvel ouvrage technique mieux intégré.



b – L'ancien hôtel et les deux constructions situées à proximité :

Dans un passé récent, l'ancien hôtel et les deux constructions situées à proximité ont été mis en vente, et deux options étaient alors envisageables :

- l'acquisition de l'ensemble par les partenaires publics concernés (Etat, collectivités locales, ...), afin de redonner au lac et à son pourtour un caractère complètement naturel ;

- l'achat, par un acteur privé, de l'établissement

hôtelier aujourd'hui fermé, en vue de sa restauration.

Même si le volume du vieil hôtel peut vaguement rappeler celui des imposantes fermes des plateaux et du Haut Jura, les trois constructions sont pour le moins étrangères à l'architecture locale traditionnelle. Leur impact n'est pas négligeable, en particulier lorsqu'elles sont observées depuis le chemin qui longe la rive Est du plan d'eau, ou depuis le belvédère installé au sommet de la falaise, qui domine l'extrémité Sud de celui-ci.

La démolition de ces trois bâtisses et le simple engazonnement des terrains, auraient permis de restaurer le caractère naturel, voire sauvage, de ce lac, qui est très souvent celui que déclarent préférer les visiteurs. B'otti dans un écrin rocheux, ce joyau génère en effet une ambiance très particulière et très forte, qui varie beaucoup avec les saisons.



La présence de l'homme n'est toutefois pas complètement incongrue en ce lieu (n'oublions pas que les chartreux ont occupé le site dès le XII^{ème} siècle), et si elle aboutissait, la transformation de l'hôtel en appartements pourrait être l'occasion de réhabiliter cette friche touristique. Il conviendra cependant de veiller au strict respect des prescriptions édictées dans l'autorisation ministérielle spéciale qui a été délivrée. Les quelques arbres qui se trouvent entre le lac et le bâtiment devront être par exemple conservés, et il est essentiel que les abords de la nouvelle résidence, et notamment son parking, gardent l'aspect d'une prairie (ce qui interdit d'ores et déjà tout équipement de type piscine, court de tennis, « mini-golf », ...).



Le projet actuel pourrait être parachevé par l'achat, à l'amiable, des deux constructions situées à proximité, et qui seraient démolies.

Enfin, si pour une raison ou pour une autre, le changement de destination et la restauration de l'hôtel ne devaient pas être menés à bien, il conviendrait alors d'étudier cette fois très sérieusement la suppression des trois bâtisses, afin de mettre en valeur ces paysages remarquables aujourd'hui protégés.

b – La rive Est du lac :

La première partie du chemin, qui longe la rive Est du lac, est particulièrement agréable. Le visiteur emprunte en effet un sentier en terre où la roche affleure parfois : il est bordé par un talus boisé, ponctué de quelques blocs de calcaire. La berge est jalonnée par des arbres, dont l'espacement favorise une



alternance très douce d'ombre et de lumière, tout en ménageant de larges fenêtres sur le plan d'eau, qui peut ainsi être admiré à loisir.

Pour le repos et la rêverie des promeneurs, cette première section de l'itinéraire est équipée d'au moins cinq bancs, dont le remplacement ne se justifierait que par la volonté d'harmoniser le mobilier sur l'ensemble des deux sites (comme le ponton, auquel était amarrée ce jour là une dizaine de barques, ces bancs ne sont pas dégradés, et leur intégration paysagère est satisfaisante).



c – La presqu'île :

Le chemin dessert ensuite la presqu'île, à laquelle le visiteur accède en franchissant une passerelle en bois. La presqu'île est prolongée dans sa partie Nord par une rose-lière, et une table de pique-nique a été installée à son sommet.

En l'absence de poubelle (du fait de l'implantation de la table-banc hors des circuits de ramassage) le maintien des lieux en parfait état de propreté n'est pas assuré.



C – L'aménagement de la promenade :

a – Un public varié pour des pratiques très différentes du site :

C'est de manières très différentes que profitent de ce site magnifique, les inconditionnels du lac de Bonlieu, comme ceux qui le découvrent pour la première fois. Le plan d'eau est en effet prisé pour de simples déjeuners sur l'herbe, pour la pratique de la baignade et de la pêche (en barque ou depuis la rive). Il est également le rendez-vous des promeneurs, qui en font le tour à pied, en vélo tout terrain, ou à cheval.



Les différentes pratiques du site : photographie(s).



Si ces usages sont parfaitement compatibles, il paraît cependant essentiel de proscrire formellement l'accès du chemin aux adeptes du motocross, et de tous les autres sports motorisés et bruyants. Lors du déplacement effectué sur les lieux à l'occasion du pont du 15 août, il a été effectivement constaté que la pratique de ces loisirs pour le moins sonores, nuisaient gravement à la tranquillité des personnes, mais également de la faune.

Le «désert» de Bonlieu doit conserver sa quiétude qui en fait un lieu «à part».

Dans un premier temps, des panneaux installés bien en évidence indiqueront la réglementation en vigueur, ainsi que les limites d'accès au site. En dernier recours, si ces dispositifs s'avéraient insuffisants, il serait alors indispensable de recourir à d'autres moyens.

Enfin, s'il peut être éventuellement envisagé de démonter la table, c'est au contraire un ou deux autre(s) banc(s) supplémentaire(s) qui pourrait(en)t être installé(s) au bord de l'eau, en plus de celui qui existe déjà. Cet endroit de la presqu'île offre en effet au regard un magnifique panorama sur le lac, et sur la falaise qui le surplombe au Sud. Aucune action particulière de défrichage ne semble en outre à ce jour vraiment nécessaire pour profiter pleinement de la vue.

d – La pointe Sud du plan d'eau :

Au Sud de la presqu'île, le sentier est nettement moins intéressant, car il s'éloigne de l'eau, et les terrains qui le séparent de la rive sont progressivement envahis par la friche et par la forêt, qui constituent un écran végétal de plus en plus opaque. Une intervention paysagère dans ce secteur (débroussaillage et coupe d'arbres, en prenant soin bien sûr de ne pas déstabiliser la berge), permettrait de restaurer une vue intéressante sur le lac. Cette action présenterait également l'avantage de participer à la préservation des zones humides, en voie d'assèchement en raison de cette dynamique naturelle de boisement.

Confer la fiche technique n°57.



du sous-bois, traitement ponctuel de quelques portions du sentier particulièrement boueuses : curage du sol, apport d'une grave stabilisée,...).



Au Nord du carrefour qui permet d'opter pour la variante la plus longue du circuit, le promeneur a la surprise de jouir, au détour du sentier, d'un magnifique panorama sur la falaise orientée Nord Sud qui domine la rive Est du lac.

Il paraît important d'entretenir les clairières qui bordent l'itinéraire à cet endroit, car elles participent à la variété des ambiances qui contribuent au charme de la promenade (elles favorisent en effet une alternance d'ombre et de lumière).



e – Le retour vers le départ de la promenade :



L'ambiance de la promenade change ensuite sensiblement. Le chemin remonte en effet vers le Nord, à travers une forêt plutôt bien entretenue et ombragée. Cette section de l'itinéraire ne nécessiterait éventuellement que quelques aménagements mineurs (nettoyage

Avant de déboucher sur la route qui conduit à l'ancien hôtel et au parking, point de départ de la promenade, le chemin



longe enfin une très belle prairie, séparée du sentier par une haie naturelle, qui s'est progressivement étoffée le long de la clôture agricole.

D - Le «désert» des chartreux, fiches techniques

D1 - Portes d'entrées :

a- L'accès : camping et carrefour

55

b- Le stationnement

56

D2 - Interventions paysagères

a- le boisement de la pointe sud

57

b- la séquence ouest

58



Le «désert» de Bonlieu - Porte d'entrée : l'accès, le carrefour et le terrain de camping.

55



L'élargissement utilisé pour la signalisation peut être valorisé et utilisé pour créer un point de repère équipé d'un RIS regroupant les informations commerciales et touristiques, en dehors du carrefour préservé dans son aspect ouvert.



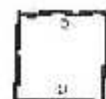
Le carrefour a un aspect relativement bien dégagé, il est bien lisible en venant de Ilay. Par contre, une surabondance d'informations, souvent redondantes apporte une certaine confusion.

La signalisation devra être limitée au minimum, elle pourra se faire sous forme de RIS positionné en amont, les informations sur le carrefour seront limitées aux indications routières.



Le carrefour sera retravaillé et végétalisé, limité à un seul accès sur la RD, ce qui renforcera sa lisibilité et permettra de limiter l'impact des panneaux indicateurs. L'accès au lac sera ainsi valorisé.

Les informations touristiques et commerciales seront placées en amont, à la sortie du village de Bonlieu et sur l'espace dégagé côté Ilay qui, par sa situation constitue un point de repère facile.





L'enfouissement des réseaux et un traitement amélioré des enseignes permet :

- de mettre en valeur le paysage exceptionnel,
- de valoriser l'espace de la voie d'accès au lac,
- d'améliorer les entrées des équipements et leur qualité d'accueil.



Les équipements ont été signalés au niveau du carrefour avec la RD. Sur le lieu même, il suffit donc de positionner de simples enseignes. Un traitement horizontal à hauteur d'oeil d'automobiliste permet d'une part, de dégager le paysage et donc d'utiliser son impact positif, et d'autre part de valoriser les entrées des équipements avec un traitement accueillant des entrées :

- soutènement d'enseigne en pierre par exemple,
- choix de coloris moins agressifs.



En revanche, le traitement des limites du camping est bien réalisé, les haies vives s'intègrent bien dans le paysage et masquent les équipements sans créer un écran trop présent dans le paysage.



Le chemin d'accès au lac est bordé de haies vives qui lui donnent un caractère mystérieux, elles permettent aussi de créer un effet de découverte de la barre rocheuse et participent à la mise en scène du lieu.

